

A Nersac, le 30 octobre 2003

Subdivision Environnement industriel,
Ressources minérales et Energie
Z.I. de Nersac – Rue Ampère
16440 NERSAC
Tél. : 05.45.38.64.50 - Fax : 05.45.38.64.69
Mél : sub16.drire-poitou-charentes@industrie.gouv.fr

**OBJET : INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.**

**SYNDICAT DE VALORISATION DES DÉCHETS
DE LA CHARENTE**

CET DE RUFFEC

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

Le centre d'enfouissement technique (CET) de Ruffec est actuellement exploité par le Syndicat de Valorisation des Déchets de la Charente (SVDM).

Ce CET avait été initialement autorisé par arrêté préfectoral du 19/01/78, délivré au nom du district de Ruffec. Un arrêté complémentaire a été pris le 14 août 1997 pour fixer de nouvelles prescriptions. Cet arrêté prévoyait que la décharge ne pourrait plus être exploitée après le 01/07/02.

Or, il s'avère que ce centre est encore exploité aujourd'hui par le SVDM, et qu'il a fait l'objet de travaux d'amélioration significatifs qui limitent les inconvénients de son exploitation sur l'environnement.

Cette exploitation non autorisée a été constatée par procès verbal, et un arrêté mettant en demeure le SVDM de déposer un dossier de demande de régularisation a été signé par vos services le 22 Octobre 2003.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 10 mai 1993 relative au cas des établissements nécessitant une régularisation administrative, nous vous proposons ci-joint un projet d'arrêté réglementant le fonctionnement de ce centre dans l'attente de la conclusion (favorable ou défavorable) de la procédure de régularisation administrative.